



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SCHOPPERTEN

2 Rue principale

67260 SCHOPPERTEN

Tél. Fax. 03.88.00.13.53.

Email : mairie.shopp@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 24 JUIN 2014.

Sous la présidence du Maire Reeb Sylvie,

Etaient présents : MME/MM.

Carel Emmanuel, 1^{er} adjoint,

Jost Alfred, 2^{ème} adjoint,

Boos Ludovic, Durant Virginie, Hari Kevin, Lang Elisabeth, Schmitt Didier, conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR :

1/ Travaux de maintenance et sylvicoles,

2/ Rénovation toiture de la maison communale,

3/ Réfection toit de la structure périscolaire,

4/ Terrain multi-sport,

5/ Création de site Web,

6/ Régime du SIVU d'électrification,

7/ Divers.

1/ Travaux de maintenance et sylvicoles.

Mme le Maire fait part au Conseil municipal des travaux d'entretien proposés par les services de l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver ce programme en intégralité à savoir :

- Entretien parcellaire en Parcelle 4 et 5,
- Dégagement et cloisonnement en Parcelle 12 et 14,

Pour un montant H.T. De 6.720,00 €uros H.T.

2/ Rénovation toiture de la maison communale.

Après avoir comparé les offres de prix , le Conseil municipal donne ordre de mission pour les travaux de toiture de la maison communale (remplacement de chevrons, réfection zinguerie et isolation en laine de verre sur plancher du grenier) à l'entreprise Bach SàRL de Keskastel dont le devis s'élève à 5.140,00 €uros H.T.

3/ Réfection toit de la structure périscolaire.

Mme le Maire attendant encore d'autres propositions, le présent ordre du jour est reporté à la prochaine réunion du Conseil municipal.

4/ Terrain multi-sport.

Le Maire fait part aux conseillers de l'étude préliminaire concernant les trois terrains communaux pouvant accueillir une telle structure établie par le bureau d'étude CV Ingénierie. Cependant Mr Vogt souhaite encore approfondir ses études par rapport à la zone N du terrain chemin de la Niedermatt. De ce fait le choix du terrain sera délibéré lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

5/ Création du site Web.

Les conseillers étudient les différentes offres de création de site internet pour la Commune. Après en avoir délibéré, les membres donnent leur accord à Mr Wallian Jérôme habitant la Commune vu les prestations proposées.

6/ Régime du Sivu d'électrification,

Suite au décret n°2014-496 du 16 mai 2014 modifiant le décret n°2013-46 du 14 janvier 2013, le Maire de la commune de Schopperten :

- demande de soustraire le Sivu d'électrification du bénéfice du régime des aides à l'électrification rurale,
- et autorise le Président du Sivu d'électrification à déposer une demande de retrait du bénéfice du régime des aides à l'électrification rurale auprès de M. le Préfet au nom du Sivu et de toutes les communes membres.